



Conseil d'administration du 06 décembre 2016

Membres en exercice : 52
Membres présents ou suppléés : 37
Membre ayant donné mandat : 2
Membres absents excusés : 13
Votants : 37
Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION n°20160473

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Cévennes, convoqué par courriel du 22 novembre 2016, s'est réuni le 06 décembre 2016 à 09h30, au siège de l'établissement à Florac, sous la présidence de M. Henri COUDERC :

Présents avec voix délibérative : M. Lucien AFFORTIT, M. Jean-Pierre ALLIER, M. Alain ARGILIER, M. Gilbert BAGNOL, M. Denis BERTRAND, M. André BOUDES, M. François BOURNEAU sous-préfet de Florac représenté par Mme Réjane PINTARD, Mme Jeannine BOURRELY, M. Roland CANAYER, Mme Antonia CARILLO, M. Kisito CENDRIER, Général Pierre CHAVANCY représenté par l'adjudant-chef Nicolas GARCAS, M. Henri CLEMENT, M. Henri COUDERC, M. Francis COURTES, Mme Brigitte DONNADIEU, Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE, M. Jean HANNART, M. Christian HUGUET, M. Alain JAFFARD représenté par M. Michel REYDON, M. Jean-Pierre LAFONT, M. René-Paul LOMI, Mme Michèle MANOA, Mme Sophie PANTEL représentée par Mme Guylène PANTEL, M. Jean-Claude PIGACHE, M. Denis PIT, Mme Florence PRATLONG, Mme Anne-Caroline PREVOT, M. Thierry ROUMEJON, Mme Line ROUSTAN, M. Serge RUMEBE, M. André THEROND, Mme Lydia VAUTHIER représentée par M. Pascal CLAUDEL, Mme Damienne VERGUIN représentée par M. Alain PEREZ, M. Yves VERILHAC, M. Thomas VIDAL, M. Georges ZINSSTAG,

Ayant donné mandat : M. Alain BERTRAND a donné mandat à M. Henri COUDERC, Mme Marianne CARBONNIER-BURKARD a donné mandat à Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE,

Absents excusés : M. Robert AIGOIN, M. Pascal BEAURY, M. Denis BOUAD, Mme Isabelle CHUINE, Mme Lilas DELCLOS, M. Patrick DELEUZE, Mme Frédérique GOMEZ, Mme Aurélie MAILLOLS, M. Hervé SAULIGNAC, Mme Elisabeth SEVENIER-MULLER, Mme Annie VIU, M. Laurent WAUQUIEZ, Mme Catherine CIBIEN,

Présents avec voix consultative : M. Hervé MALHERBE Préfet de la Lozère, Commissaire du gouvernement représenté par M. François BOURNEAU, Mme Anne LEGILE, Directrice de l'EP PNC, Mme Laurence DAYET, directrice adjointe de l'EP PNC.

Vu le code de l'environnement et notamment son article R331-23,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu le décret n° 2013-995 du 8 novembre 2013 portant approbation de la charte du Parc national des Cévennes,

Sur proposition de la directrice de l'établissement public,

A délibéré ce qui suit :

Après un vote à l'unanimité, la réduction du titre de recette ci-après est approuvée :

N° Titre	Tiers	Objet	Montant initial	Montant déjà réduit	Proposition d'annulation	Inscription budgétaire	Motif	Nouveau montant du titre
2013000007	C.R.P.F.	Convention Centre Régional de Propriété Forestière du 7 janvier 2013 – suivi de la biodiversité dans le PDM du pays Viganais	6.120,68 €	-	- 2.223,92 €	Titre 2013-007 7448 ci-joint	Recettes encaissées inférieures à la prévision	3.896,76 €

Le montant de 2.223,92 € correspondant à la proposition de réduction de titre de recettes d'exercice antérieur fera l'objet de mandat sur le budget 2016 au compte 6583 – charge provenant annulation titre.

La directrice de l'établissement



Anne LEGILE

Le Président du conseil d'administration



Henri COUDERC